



# Chantier Rimouski 2020

Plan stratégique  
de développement durable  
de la Ville de Rimouski

2012-2020



Ville de  
**rimouski**

Ce document est également offert en format PDF à l'adresse : [www.ville.rimouski.qc.ca/rimouski2020](http://www.ville.rimouski.qc.ca/rimouski2020)

Membres du comité de suivi : Éric Forest, Jennifer Murray, Christian Tremblay, Jean Matte, Francis Roy, Judith Desmeules et Ariane Doucet-Michaud

Rédaction : Judith Desmeules avec la collaboration d'Alain Tessier et d'Ariane Doucet-Michaud

Montage et impression : Imprim-Art Bas St-Laurent Inc.

Illustration : Sébastien St-Pierre

**2** Dépôt légal : ISBN 2-9806155-8-7

# SOMMAIRE



■	Mot du maire	4
■	Mot du directeur général	5
■	Rimouski 2020 en bref	6
■	Démarche	8
■	Vision, mission et valeurs	12
■	Axes et objectifs du plan stratégique	16
◆	Axe 1 : La citoyenne et le citoyen, des partenaires de la vie et de l'action municipales	16
◆	Axe 2 : Un territoire à aménager et à développer de façon durable et intégrée	17
◆	Axe 3 : Une économie responsable, dynamique et créative	18
◆	Axe 4 : Une communauté où le bien-être, la santé, la culture et la qualité de vie sont au cœur des préoccupations	19
◆	Axe 5 : Un milieu de vie à préserver et à valoriser	20
◆	Axe 6 : Une administration performante, innovante, cohérente et imputable au service de la communauté	21
■	Mise en œuvre et suivi du plan stratégique	22

## MOT DU MAIRE



Forte de sa réputation de ville où il fait bon vivre, Rimouski offre un cadre idéal pour travailler, étudier, vivre et se réaliser pleinement, et ce, grâce à la communauté rimouskoise qui se préoccupe particulièrement de la protection et de la conservation de son milieu de vie exceptionnel. Cette prise de conscience collective a contribué à un essor remarquable de la ville au cours des dernières années.

Devant les défis nombreux que cet essor provoque et les menaces qui touchent la Terre, une démarche de développement durable s'imposait afin d'assurer à toute la communauté le maintien des meilleures conditions de vie, en respect des principes qui s'y rattachent ainsi que pour assurer aux générations futures un avenir durable.

Le développement durable a donc été au cœur du chantier Rimouski 2020, cette vaste consultation publique visant à définir le Rimouski de demain. Les principes liés à ce type de développement sont désormais enchâssés dans la vision de notre ville et, conséquemment, seront pris en compte dans les décisions et activités municipales.

Déjà en 2006, la démarche « Savoir naviguer ensemble » marquait un premier pas vers notre engagement pour une communauté plus équitable, plus viable et plus vivable. Ensemble, nous nous sommes donné une vision, bien ancrée dans notre communauté, afin de guider nos actions vers une ville idéale. Aujourd'hui, nous nous engageons encore plus concrètement et stratégiquement en développement durable, toujours dans le but de faire de Rimouski un milieu de vie d'exception qui porte des valeurs de respect, de solidarité et d'équité.

Lorsqu'il est question de développement durable, la participation citoyenne est incontournable puisque c'est le projet d'une communauté. Rimouski 2006 a légué un héritage essentiel au chantier Rimouski 2020 : nous avons continué à naviguer ensemble. Dès le début, lors du grand sondage scientifique, et tout au long de la démarche, vous avez été des partenaires actifs et attentifs. À travers les activités de consultation, vos rêves et vos aspirations pour 2020 ont nourris notre réflexion commune et nous ont menés à l'élaboration du Plan stratégique de développement durable. Nous disposons maintenant d'un outil précieux qui nous donne non seulement une destination, mais aussi les moyens pour arriver à bon port.

Chaque année, nous déposerons un plan d'action qui définira les mesures concrètes nous permettant de travailler à l'atteinte des objectifs qui y sont énoncés. C'est donc avec une réelle fierté que nous vous présentons le plan stratégique rimouskois qui, en plus d'encadrer les activités municipales, établit les orientations et les cibles à atteindre d'ici 2020 afin de faire de Rimouski une ville leader en matière de développement durable, une ville idéale où il fait bon vivre et se réaliser pleinement.

Je remercie chaleureusement tous ceux et celles qui ont navigué avec nous dans le grand chantier et, dans cet esprit, je vous invite à poursuivre le voyage tous ensemble vers une communauté de plus en plus durable... Cap sur 2020!

Éric Forest, maire

# MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



La Ville de Rimouski occupe un rôle de premier plan dans la vie des Rimouskoises et des Rimouskois, en tant que première ligne du service public pour la communauté. Elle est appelée depuis quelques années à accroître sa présence auprès des citoyennes et des citoyens afin de répondre à leurs besoins grandissants en raison des changements que la société connaît, tels que le vieillissement de la population, l'intégration des immigrants, les changements climatiques et la mondialisation. Afin d'affronter ces enjeux tout en assurant la viabilité et le maintien de la qualité de vie du milieu rimouskois, le grand chantier Rimouski 2020 a été lancé en octobre 2011.

Le plan stratégique élaboré à la suite de cette vaste consultation publique assure une vision prometteuse pour l'avenir de notre communauté afin de préserver notre dynamisme ainsi que notre leadership. D'ailleurs, notre vision bonifiée fait état de nos responsabilités économique, environnementale et sociale envers la communauté. À cet égard, nous souhaitons y contribuer à notre manière en priorisant les initiatives municipales liées au développement durable.

Les axes et objectifs développés ont été encadrés par la *Loi sur le développement durable* ainsi que par la Stratégie gouvernementale inhérente. En suivant les principes de la Loi ainsi que ses orientations, la Ville est fière de vous proposer un projet de société qui permettra de développer la connaissance, de promouvoir l'action responsable ainsi que favoriser l'engagement. Tout cela dans un seul et unique but, celui d'être maître de notre développement pour créer un milieu propice à l'épanouissement des générations présentes et futures.

L'ensemble du personnel municipal est un acteur essentiel qui sera mis à contribution afin d'atteindre de manière efficace et efficiente nos objectifs pour le Rimouski de demain et se positionner comme ville leader en développement durable. En ce sens, leur professionnalisme, leur dynamisme, leur souci du travail bien fait et leur engagement envers la communauté seront des atouts importants et des gages de notre succès.

J'invite donc tous les membres du personnel municipal à s'engager avec moi dans ce grand projet mobilisateur afin de continuer à offrir des services durables, de qualité et répondant aux besoins de la communauté pour aujourd'hui et pour demain tout en contribuant à la qualité de vie et au bonheur collectif rimouskois. De même, je convie toutes les citoyennes et tous les citoyens à se joindre à nous afin de relever ce défi ensemble à titre de partenaires de la vie et de l'action municipales!

Enfin, je tiens à remercier tous ceux et celles qui ont contribué à l'élaboration du Plan stratégique de développement durable rimouskois et qui contribueront à sa réalisation d'ici 2020.

A handwritten signature in blue ink that reads "Francis Roy". The signature is fluid and cursive, with a large initial 'F'.

Francis Roy, directeur général



## CAP SUR 2020

La Ville de Rimouski s'est démarquée en 2006 avec sa grande consultation citoyenne : *Rimouski 2006 – Savoir naviguer ensemble*. Déjà, les principes du développement durable caractérisaient en partie cette démarche récompensée par un prix d'excellence de l'Institut de l'administration publique du Québec. C'est dans le même esprit que les travaux de Rimouski 2020 se sont inscrits. Articulé autour des valeurs de solidarité et de leadership, Rimouski 2020 a été un vaste chantier de consultation citoyenne ayant pour objectif de définir le Rimouski de demain, et ce, au moyen de l'élaboration d'un plan stratégique de développement durable. Pour y parvenir, la Ville a invité la population à prendre la parole afin de faire connaître sa vision du Rimouski de demain en regard des trois sphères du développement durable : économique, environnementale et sociale. Les citoyennes et les citoyens, les organismes, les intervenants et les partenaires du milieu, la communauté étudiante ainsi que les membres du conseil et l'administration municipale ont été appelés à y contribuer directement par leurs réflexions, commentaires et suggestions afin de définir les grandes orientations municipales pour l'avenir de la communauté rimouskoise.

S'échelonnant d'octobre 2011 à décembre 2012, le chantier Rimouski 2020 a mobilisé la communauté rimouskoise, d'abord avec un grand sondage scientifique à l'automne 2011, puis avec 33 activités de consultation organisées tout au long du chantier. De plus, un guide de consultation a été produit en juin 2012 afin de dresser dans un premier temps, un bilan de mi-parcours en faisant une synthèse des résultats du sondage et des préoccupations citoyennes émises lors des rencontres antérieures. Dans un deuxième temps, ce guide proposait une série de pistes de réflexion aux citoyennes et aux citoyens, laquelle permettait d'ouvrir et de bonifier celle déjà amorcée pour l'avenir de la communauté rimouskoise.

En surplus du sondage scientifique, des commentaires, des suggestions et des mémoires recueillis dans l'ensemble des consultations du chantier Rimouski 2020, le portrait de la communauté rimouskoise en matière de développement durable a été brossé au moyen d'un diagnostic en développement durable. Celui-ci a offert avec le sondage scientifique et les conclusions de toutes les consultations, un cadre de référence rigoureux pour l'élaboration du premier plan stratégique de développement durable rimouskois.



## OBJECTIFS POURSUIVIS PAR RIMOUSKI 2020

- Réviser la vision commune que nous nous étions donnée en 2006
- Définir ensemble nos grandes orientations pour construire le Rimouski de 2020
- Élaborer un plan stratégique de développement durable pour mettre en œuvre nos orientations
- Maintenir le dialogue avec la population rimouskoise dans un climat de confiance et de respect
- Travailler tous ensemble pour continuer de faire de Rimouski une ville où il fait bon vivre!



## LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU CŒUR DE RIMOUSKI 2020

D'avant-garde, la Ville de Rimouski a choisi de prendre en compte la *Loi sur le développement durable* et ses principes en vue de les intégrer dans sa planification stratégique qui découle du chantier Rimouski 2020. Cette option permet à Rimouski d'établir un plan consolidant ses responsabilités économiques, environnementales et sociales.

### **La Loi sur le développement durable**

Au printemps 2006, l'Assemblée nationale du Québec adoptait à l'unanimité la *Loi sur le développement durable* (L.R.Q., c. D-8.1.1). Cette Loi vise à instaurer un nouveau cadre de gestion au sein de l'administration publique pour que cette dernière, dans l'exercice de ses pouvoirs et de ses responsabilités, intègre les principes du développement durable. L'ensemble des ministères, organismes et entreprises de l'État y sont déjà soumis.

L'article 2 de cette Loi définit le développement durable de la façon suivante :  
« Dans le cadre des mesures proposées, le « développement durable » s'entend d'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. »

### **Les municipalités seront interpellées**

Cette Loi précise également, à son article 4, que le gouvernement pourra déterminer à compter de quelles dates ou selon quel échéancier et, le cas échéant, avec quelles adaptations, une ou plusieurs des dispositions de la Loi, s'appliquent également aux municipalités.

### **Les principes de la Loi sur le développement durable**

Outre une définition du développement durable, la Loi énonce l'ensemble des principes qui doivent être pris en compte par les ministères, les organismes et les entreprises de l'État dans leurs interventions. Ces seize principes sont en quelque sorte un guide pour agir dans une perspective de développement durable. Ce sont :

a) « **santé et qualité de vie** » : les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature;

b) « **équité et solidarité sociales** » : les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales;



c) « **protection de l'environnement** » : pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement;

d) « **efficacité économique** » : l'économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement;

e) « **participation et engagement** » : la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique;

f) « **accès au savoir** » : les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en œuvre du développement durable;

g) « **subsidiarité** » : les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés;

h) « **partenariat et coopération intergouvernementale** » : les gouvernements doivent collaborer afin de rendre durable le développement sur les plans environnemental, social et économique. Les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs impacts à l'extérieur de celui-ci;

i) « **prévention** » : en présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source;

j) « **précaution** » : lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement;

k) « **protection du patrimoine culturel** » : le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent;

l) « **préservation de la biodiversité** » : la diversité biologique rend des services inestimables et doit être conservée pour le bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens;



m) « **respect de la capacité de support des écosystèmes** » : les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité;

n) « **production et consommation responsables** » : des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres par l'adoption d'une approche d'éco-efficacité, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources;

o) « **pollueur payeur** » : les personnes qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement l'environnement doivent assumer leur part des coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement et de la lutte contre celles-ci;

p) « **internalisation des coûts** » : la valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale.

Ces principes, la Ville de Rimouski a choisi de les utiliser comme éclairage afin d'orienter et d'enrichir ses actions et de mieux intégrer la recherche d'un développement durable dans le cadre de ses différents gestes. Ainsi, les principes fondamentaux, sur lesquels chacun des axes retenus s'appuie, sont indiqués au document.

## **La culture, une composante transversale essentielle du développement durable**

La Ville de Rimouski est consciente des réflexions autour de la prise en compte de la dimension culturelle dans une perspective de développement durable. Elle a reconnu, à travers le Plan stratégique de développement durable, que la culture est une composante transversale essentielle du développement durable, en complémentarité avec les dimensions économique, environnementale et sociale et qui appelle l'engagement de partenaires. Selon la définition la plus reconnue à l'échelle internationale, la culture est « *l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances* » (UNESCO, Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles, 1982). Ainsi, la culture « *contribue à placer l'humain au cœur du développement, donne une âme à notre société et lui permet de rester au diapason d'un monde en profonde mutation* » (Gouvernement du Québec, Agenda 21 de la culture du Québec, 2011).



### **La Loi sur le développement durable : cadre législatif du plan stratégique**

C'est avec l'encadrement législatif de la *Loi sur le développement durable* que la Ville de Rimouski a décidé d'élaborer son tout premier plan stratégique de développement durable. Elle a également choisi de contribuer par sa démarche aux orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable. Conséquemment, c'est en alliant cette conception de développement à celle de sa vision que la Ville a élaboré les six axes et les objectifs du Rimouski de demain. La Ville de Rimouski souhaite ainsi assurer l'efficacité économique, la préservation de l'environnement et l'équité sociale pour l'ensemble de la communauté rimouskoise, actuelle et future.



# PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE DE RIMOUSKI





## NOTRE VISION

La Ville sera innovante, elle encouragera l'expression de notre culture et la participation citoyenne.

Rimouski sera un modèle d'entraide entre les personnes, elle privilégiera le respect de la nature et la conservation du patrimoine.

Le territoire rimouskois sera aménagé et développé de façon durable et intégrée tout en valorisant ses milieux naturels, ruraux et urbains.

L'activité économique rimouskoise sera façonnée par les principes liés au développement durable; elle favorisera la mise en valeur des ressources et de l'expertise locales et elle utilisera la science et la recherche comme levier de prospérité.

Rimouski assumera pleinement ses responsabilités de capitale régionale en offrant des services adéquats et adaptés aux besoins de la population et elle supportera les collectivités avoisinantes.

Ainsi, Rimouski maintiendra l'humain et la famille au centre de ses préoccupations et elle consolidera sa réputation de ville où il fait bon vivre et se réaliser pleinement.

*Par la présente, nous nous engageons à conjuguer  
nos efforts à la réalisation de cette vision.*

A handwritten signature in blue ink that reads "Éric Forest".

Éric Forest  
Maire

A handwritten signature in blue ink that reads "Francis Roy".

Francis Roy, ing.  
Directeur général



## NOTRE MISSION

La Ville de Rimouski se donne comme mission de dispenser, avec efficacité et efficience, des services municipaux de qualité qui répondent aux besoins de la communauté. Elle favorise l'engagement et la participation citoyenne. De manière responsable, elle développe son territoire et accroît sa vitalité économique. Elle a le souci d'améliorer la qualité de vie de la communauté en respect des principes du développement durable. De plus, elle adopte et prône des pratiques novatrices et respectueuses de l'environnement. Enfin, elle assume son rôle de capitale régionale en exerçant un leadership qui favorise la solidarité et la concertation.



## NOS VALEURS

Réunies au moyen des deux codes d'éthique adoptés par le conseil municipal, les valeurs qui guident la prise de décision et, de façon générale, la conduite des membres du conseil municipal de la Ville de Rimouski en leur qualité d'élus, et de celles des employés de la municipalité sont les suivantes :

**L'intégrité.** Tout membre du conseil et tout employé valorisent l'honnêteté, la rigueur et la justice.

**La prudence dans la poursuite de l'intérêt public.** Tout membre du conseil et tout employé assument ses responsabilités face à la mission d'intérêt public qui leur incombe. Dans l'accomplissement de cette mission, ils agissent avec professionnalisme ainsi qu'avec vigilance et discernement.

**Le respect envers les membres du conseil, et les employés de la municipalité et les citoyens.** Tout membre du conseil et tout employé favorisent le respect dans les relations humaines. Ils ont droit à celui-ci et agissent avec respect envers l'ensemble des personnes avec lesquelles ils traitent dans le cadre de leurs fonctions.

**La loyauté envers la municipalité.** Tout membre du conseil et tout employé recherchent l'intérêt de la municipalité, dans le respect des lois et des règlements.

**La recherche de l'équité.** La notion d'équité fait non seulement référence à l'accessibilité pour tous aux services mais aussi à l'intégrité, l'objectivité et l'impartialité qui doivent être reflétées dans les interventions de la Ville.

Tout membre du conseil et tout employé traitent chaque personne avec justice, dans le respect des lois et des règlements.

**La transparence.** Tout membre du conseil se soucie de faire montre de transparence dans la prise de décision.

Tout employé se soucie de faire montre de transparence dans l'exercice de sa fonction.

**L'honneur rattaché à la fonction de membre du conseil municipal et à celle d'employé de la municipalité.** Tout membre du conseil et tout employé sauvegardent l'honneur rattaché à leur fonction, ce qui présuppose la pratique constante des six valeurs précédentes : l'intégrité, la prudence, le respect, la loyauté, l'équité et la transparence.

## AXE 1

LA CITOYENNE ET LE CITOYEN,  
DES PARTENAIRES DE LA VIE ET  
DE L'ACTION MUNICIPALES

**Définition :** Afin d'en arriver à une vision concertée du développement durable de la communauté et pour faire progresser celle-ci, il est dans la volonté de la Ville de favoriser la participation et l'engagement des citoyennes et des citoyens ainsi que des groupes qui les représentent.

Cette contribution citoyenne concourt à l'amélioration de la qualité de vie de toute la communauté et permet à la Ville d'être à l'écoute de celle-ci, d'enrichir la prise de décision et de faire des choix dans le respect de tous les intérêts.

**Enjeu:** Tenir compte des besoins et des aspirations des citoyennes et des citoyens qui sont davantage informés et intéressés par leur cadre de vie.

## Principes fondamentaux sur lesquels s'appuie l'axe

- Participation et engagement
- Équité et solidarité sociales
- Accès au savoir
- Subsidiarité
- Santé et qualité de vie
- Partenariat et coopération intergouvernementale

## Objectifs

1. Assurer un dialogue en continu avec les citoyennes et les citoyens afin de favoriser notamment leur participation.
2. Informer et consulter les parties intéressées en amont des projets afin d'assurer leur participation aux décisions.
3. Prendre en compte l'ensemble de la population dans la prise de décision et accorder une attention particulière aux besoins essentiels des plus démunis et des générations futures.
4. Faciliter les relations avec la Ville pour les citoyennes et les citoyens.
5. Favoriser la participation avec les partenaires du milieu et entre eux.
6. Soutenir l'action bénévole et communautaire et en renouveler la reconnaissance.
7. Développer l'écocitoyenneté afin d'améliorer la sensibilisation et la participation effective à la mise en œuvre du développement durable.
8. Cultiver le sentiment d'appartenance des citoyennes et des citoyens à leur communauté.

## AXE 2

# UN TERRITOIRE À AMÉNAGER ET À DÉVELOPPER DE FAÇON DURABLE ET INTÉGRÉE

**Définition :** Soucieuse de raffermir son statut de capitale régionale et dans le respect de ses compétences, Rimouski entend favoriser un développement et un aménagement de son territoire en accord avec les principes du développement durable.

Elle prendra en compte la diversité des modes d'occupation de ses espaces ruraux et urbains. Elle tirera avantage de l'originalité de son cadre de vie où le noyau urbain central s'appuie sur de vastes étendues rurales vouées principalement à l'agriculture, à la foresterie et à la récréation extensive, en plus de s'ouvrir sur un milieu marin offrant d'innombrables possibilités.

**Enjeu :** Raffermir le rôle de Rimouski comme capitale régionale par un développement intégré et durable de son territoire tout en respectant et mettant en valeur la diversité des milieux habités qui s'y trouvent ainsi qu'en tirant profit de la richesse de son patrimoine naturel et bâti.

### Principes fondamentaux sur lesquels s'appuie l'axe

- Subsidiarité
- Santé et qualité de vie
- Protection du patrimoine culturel
- Respect de la capacité de support des écosystèmes
- Préservation de la biodiversité
- Protection de l'environnement

### Objectifs

1. Assurer la protection de l'environnement et la mise en valeur des paysages naturels.
2. Voir à la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti et des paysages urbains.
3. Assurer le maintien de la vitalité des milieux habités.
4. Faire du centre-ville un « espace d'exception ».
5. Favoriser une structuration et une répartition de l'offre commerciale propre à soutenir et accroître la vitalité du centre-ville, à maintenir le dynamisme des différents milieux habités et à renforcer le pouvoir d'attraction du pôle commercial régional.
6. Orienter le développement industriel pour favoriser l'implantation d'industries à forte valeur ajoutée et pour assurer une localisation optimale des industries compte tenu de la nature de leurs opérations.
7. Favoriser l'exploitation écoresponsable du territoire rural et encadrer sa mise en valeur.
8. Contribuer à la consolidation du réseau de transport en commun et valoriser le transport actif.

## AXE 3

### UNE ÉCONOMIE RESPONSABLE, DYNAMIQUE ET CRÉATIVE

**Définition :** Rimouski, technopole maritime du Québec, axera sa stratégie de développement économique vers le maintien, le développement et l'attraction d'entreprises soucieuses du développement durable.

Elle privilégiera la création d'emplois dans les secteurs de la nouvelle économie et des biotechnologies caractérisés par le savoir, la créativité, le développement et l'utilisation des technologies de pointe.

Elle mettra également sur l'entrepreneuriat de ses citoyennes et ses citoyens notamment pour favoriser le dynamisme économique, la rétention et la relève de la main d'œuvre.

**Enjeu :** Accroître la vitalité économique de la Ville de manière responsable.

#### Principes fondamentaux sur lesquels s'appuie l'axe

- Efficacité économique
- Prévention
- Production et consommation responsables
- Pollueur payeur
- Internalisation des coûts
- Participation et engagement

#### Objectifs

1. Orienter le développement industriel pour favoriser la croissance et l'implantation d'industries à forte valeur ajoutée.
2. Promouvoir l'adoption de bonnes pratiques de développement durable dans les industries, commerces et institutions.
3. Aménager les secteurs industriels comme des milieux de vie.
4. Augmenter le bassin de la population active.
5. Développer les potentiels agricole, forestier et touristique.
6. Consolider la vocation de capitale régionale.
7. Poursuivre le développement du caractère distinctif de Rimouski particulièrement dans les secteurs des biotechnologies marines, de l'économie verte et de la nouvelle économie.
8. Faire connaître la présence sur le territoire, d'institutions publiques de savoir scientifique et technologique et recourir à leur expertise.

## AXE 4

# UNE COMMUNAUTÉ OÙ LE BIEN-ÊTRE, LA SANTÉ, LA CULTURE ET LA QUALITÉ DE VIE SONT AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS

Définition : Fière de sa réputation de ville où il fait bon vivre, Rimouski poursuivra ses actions visant à renforcer la gamme de ses services à la communauté. Elle encouragera particulièrement les saines habitudes de vie, l'inclusion sociale, la solidarité, le civisme, l'accès à l'éducation et à l'emploi, la préservation ainsi que la mise en valeur de l'environnement.

Rimouski inscrira la culture au cœur du développement durable de la communauté.

**Enjeu:** Afin d'améliorer la vie communautaire, Rimouski aura le souci d'aborder simultanément les trois dimensions indissociables du développement durable : le milieu de vie (dimension environnementale), le mode de vie (dimension sociale) et le niveau de vie (dimension économique).

### Principes fondamentaux sur lesquels s'appuie l'axe

- Participation et engagement
- Santé et qualité de vie
- Équité et solidarité sociales
- Subsidiarité
- Accès au savoir
- Protection du patrimoine culturel

### Objectifs

1. Offrir un milieu physique et social stimulant qui favorise l'amélioration de la qualité de vie et la santé publique.
2. Lutter contre les inégalités sociales (individus, familles, communautés) et favoriser la cohésion sociale.
3. Offrir un cadre de vie sécuritaire.
4. Offrir des services viables et adaptés aux besoins spécifiques des diverses clientèles.
5. Préserver la diversité culturelle et promouvoir l'utilisation durable des ressources culturelles tout en encourageant la créativité et l'innovation.
6. Harmoniser les projets de développement avec les activités de la collectivité.
7. Assumer pleinement les responsabilités de capitale régionale.
8. Promouvoir le transport durable pour aider la communauté à choisir des alternatives à l'usage solo de l'automobile (marche, vélo, transport en commun ou covoiturage).

## AXE 5

### UN MILIEU DE VIE À PRÉSERVER ET À VALORISER

**Définition :** Dans ses choix, Rimouski adoptera des pratiques novatrices et respectueuses de l'environnement.

Elle prônera la protection et la valorisation de la biodiversité en privilégiant des actions qui respectent la capacité de support des écosystèmes de manière à assurer leur pérennité.

**Enjeu :** Assurer aux générations futures la capacité de répondre à leurs besoins.

#### Principes fondamentaux sur lesquels s'appuie l'axe

- Protection de l'environnement
- Efficacité économique
- Prévention
- Préservation de la biodiversité
- Respect de la capacité de support des écosystèmes
- Production et consommation responsables
- Pollueur payeur
- Internalisation des coûts

#### Objectifs

1. Protéger l'environnement.
2. Promouvoir le développement des ressources naturelles de manière durable et responsable.
3. Poursuivre la gestion responsable des matières résiduelles.
4. Assurer une gestion efficace de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales.
5. Optimiser la gestion de l'énergie afin d'en réduire la consommation.
6. Se soucier de la pollution de l'air et des autres types de nuisances qui portent atteinte à la qualité de vie.
7. Sensibiliser la communauté aux bénéfices environnementaux générés par la forêt urbaine et les milieux naturels.
8. Favoriser la réduction de la pollution lumineuse.

## AXE 6

# UNE ADMINISTRATION PERFORMANTE, INNOVANTE, COHÉRENTE ET IMPUTABLE AU SERVICE DE LA COMMUNAUTÉ

**Définition :** L'administration privilégiera des moyens pour maintenir et améliorer ses services à la communauté. Elle fera preuve de leadership en développement durable afin de mobiliser la communauté par son exemplarité.

La performance, l'innovation, la cohérence et l'imputabilité seront les pierres d'assise de la crédibilité de l'administration.

**Enjeu :** Pour devenir un exemple de développement durable, l'administration continuera à se mobiliser et à agir avec efficacité et efficience pour mettre en œuvre le plan stratégique de développement durable rimouskois.

### Principes fondamentaux sur lesquels s'appuie l'axe

- Santé et qualité de vie
- Équité et solidarité sociales
- Protection de l'environnement
- Efficacité économique
- Participation et engagement
- Accès au savoir
- Subsidiarité
- Partenariat et coopération intergouvernementale
- Prévention
- Précaution
- Protection du patrimoine culturel
- Préservation de la biodiversité
- Respect de la capacité de support des écosystèmes
- Production et consommation responsables
- Pollueur payeur
- Internalisation des coûts

### Objectifs

1. Poursuivre le développement de la relation de confiance et de respect prévalant entre le conseil municipal, l'administration, les citoyennes et les citoyens.
2. Faire preuve de leadership en intégrant les objectifs et les principes du développement durable dans les pratiques, les processus de gestion de projet et les prises de décisions.
3. Faire connaître le concept et les principes du développement durable au personnel et favoriser le partage des connaissances et des expériences à cet égard.
4. Poursuivre le développement de services et d'infrastructures durables, de qualité et répondant aux besoins.
5. Améliorer les pratiques d'achat ou d'approvisionnement en respect du développement durable.
6. Développer les compétences et poursuivre la mobilisation; améliorer la productivité; assurer la rétention du personnel et accroître l'attractivité de la Ville.
7. Encourager le dialogue entre les employés, les syndicats et les dirigeants afin de favoriser de bonnes relations de travail.
8. Valoriser l'implication du personnel dans la communauté.

# MISE EN OEUVRE ET SUIVI DU PLAN STRATÉGIQUE



## DES MÉCANISMES DE MISE EN OEUVRE

- Inclusion du plan stratégique dans le fonctionnement global de la municipalité (ressources, budget, gestion, etc.);
- Formation en développement durable;
- Veille de développement durable;
- Production et communication du plan d'action annuel.

### Inclusion du plan stratégique

Le Plan stratégique de développement durable de la Ville de Rimouski 2012-2020 prend effet à la date de son adoption par le conseil municipal et il chapeaute tous les plans et politiques actuels et à venir de la Ville, par exemple : le Plan d'urbanisme, le Plan de mobilité active, le Plan d'action favorisant l'intégration des personnes vivant un handicap, la Politique familiale, la Politique culturelle, etc.

Le plan stratégique est le cadre dans lequel chaque action doit s'inscrire en accord avec les principes du développement durable. Il sert aussi de base à l'établissement des programmes triennaux de dépenses en immobilisations et inspire les exercices de planification budgétaire.

### Formation

Des formations et des activités de sensibilisation aux principes du développement durable seront élaborées et offertes aux membres du conseil et au personnel. La Ville créera également une rubrique sur le développement durable sur le site intranet de la Ville. De même, des activités seront organisées pour mieux faire comprendre le développement durable auprès de la population et une rubrique sur l'écocitoyenneté et le développement durable sur le site Internet de la Ville sera produite.

### Veille

La Ville assurera une surveillance de l'information visant à repérer, à colliger et à diffuser les idées intéressantes et innovantes des communautés locales (aux niveaux régional, provincial, national et international) pour alimenter sa boîte à outils de développement durable. De même, elle recueillera dans un répertoire, l'essentiel de ses actions réalisées en développement durable en cours d'année, afin de faciliter la production de son bilan annuel. Ces deux activités seront réalisées en continu.

### Plan d'action annuel

À compter de 2013, un plan d'action sera préparé par la Ville afin d'établir les mesures concrètes qui seront mises de l'avant au cours de l'année qui vient afin d'atteindre les objectifs énoncés dans les différents axes de son plan stratégique.

## DES MESURES DE SUIVI

- Création d'un comité de suivi de développement durable;
- Mise en place d'indicateurs de développement durable;
- Production et communication d'un bilan annuel.

### Comité

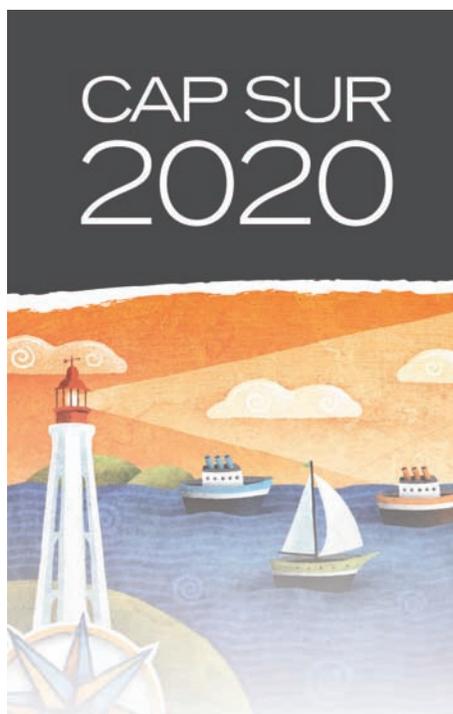
Ce comité s'assurera de la cohérence entre les objectifs du plan stratégique et les actions proposées dans les plans d'action annuels et proposera des mesures d'amélioration continue de même que des actions. Il fera également le suivi de l'atteinte des objectifs reliés aux axes et communiquera les résultats.

### Indicateurs

La Ville se dotera d'indicateurs de développement durable afin d'être en mesure de quantifier efficacement ses progrès ce qui l'aidera notamment dans la prise de décision et dans la révision de ses plans et politiques. Ces indicateurs serviront aussi à informer la communauté et à se comparer avec d'autres organisations.

### Bilan annuel

Annuellement, la Ville dressera le bilan des actions réalisées dans le cadre de son plan d'action de développement durable de l'année précédente afin de faire connaître ses actions en regard de la satisfaction des objectifs des différents axes de son plan stratégique. Ce bilan sera diffusé auprès de l'ensemble de la population rimouskoise et des partenaires en étant disponible sur le site Internet de la Ville.



**Ville de Rimouski – Chantier Rimouski 2020**

205, avenue de la Cathédrale  
Case postale 710  
Rimouski (Québec) G5L 7C7

[www.ville.rimouski.qc.ca/rimouski2020](http://www.ville.rimouski.qc.ca/rimouski2020)